REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

ARRETE

fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 29 avril 2004 modifié instituant une commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;

VU l'arrêté du 7 mars 2017 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles,

ARRETE :

Article 1er – La composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, instituée par arrêté du 29 avril 2004 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A – Représentants de l'administration

Membres titulaires

Madame Valérie METRICH-HECQUET, secrétaire générale,
Monsieur Philippe VINÇON, directeur général de l'enseignement et de la recherche,
Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général ,
Monsieur Jean-Luc TRONCO, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche,
Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bretagne,
Madame Naïda DRIF, cheffe du service régional de la formation et du développement de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France.

Membres suppléants

Monsieur Philippe SCHNABELE, directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche,
Monsieur Gilles LE LARD, délégué à la mobilité et aux carrières au secrétariat général,
Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général,
Monsieur Marc JOUMIER, adjoint au sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche,
Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche,
Madame Anne BELLANCOURT, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statut d'emplois au secrétariat général.

B – Représentants du personnel

Membres titulaires

- Monsieur Jean-Michel BREGEON	hors classe	UNSA
- Monsieur Max DELPERIE	hors classe	SGEN-CFDT
- Monsieur Frédérique ELBE	1ère classe	UNSA
- Monsieur Luc CHAMPIN	1ère classe	SNETAP-FSU
- Monsieur Nicolas BASTIE	2ème classe	UNSA
- Madame Florence BUISSON	2ème classe	FO

Membres suppléants

- Monsieur Gérard PARISOT	hors classe	UNSA
- Madame Dorlène ORECCHIONI	hors classe	SGEN-CFDT
- Monsieur Patrick DELAGE	1ère classe	UNSA
- Madame Laurence PERS PHILIPPOUX	1ère classe	SNETAP-FSU
- Monsieur Sebastien VIAL	2ème classe	UNSA
- Madame Cécile WEIDMANN	2ème classe	FO

Article 2 – L'arrêté du 7 mars 2017 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 05 AVR. 2017
Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, et par délégation

L'adjointe à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Stéphanie FRUGERE